



Conditions Générales de Vente – Mises à jour le 01/07/10

Article 1 – définitions

L'Unité Centrale est une société à responsabilité limitée au capital de 10.000€, dont le siège social est situé au 59 rue du val de mayenne 53000 LAVAL. Le terme « magasin » désigne le local commercial de l'Unité Centrale, situé au 59 rue du val de mayenne 53000 LAVAL. Le terme « site » désigne le site Internet de l'Unité Centrale : www.unite-centrale.org.

Article 2 – champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent aux produits et services commercialisés par L'Unité Centrale pour le compte du client. Toute commande passée par le client implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur toute condition d'achat du client qui n'aurait pas été approuvée par écrit par L'Unité Centrale.

Article 3 – validité de l'offre

Les offres proposées par L'Unité Centrale sont fournies sous réserve d'erreur typographique et sont valables jusqu'à leur date d'expiration ou leur suppression. Elles sont régies par les présentes conditions générales de vente et par les lois en vigueur. L'Unité Centrale se réserve le droit de modifier ces offres à tout moment et sans préavis.

Article 4 – commande

Toute commande doit être passée en magasin pour les particuliers. Les entreprises peuvent aussi valider une commande par télécopie avec la mention "bon pour accord". Une commande ne devient définitive qu'après son acceptation par L'Unité Centrale. Sans contestation de la part du client dans les 24 heures qui suivent la réception de l'acceptation de la commande, les présentes conditions générales de vente sont considérées comme acceptées dans leur intégralité par le client.

Article 5 – tarifs et Disponibilités

5.1 Tarifs

Les tarifs sont indiqués sur le site et sont disponibles en magasin sur demande. Ils s'entendent en euros et sont indiqués toutes taxes comprises. Ils ne comprennent pas les frais applicables en cas de livraison. Ces tarifs sont donnés à titre indicatif, sous réserve d'erreur typographique, et peuvent être modifiés sans préavis et à tout moment par L'Unité Centrale. Les prix facturés au client par L'Unité Centrale sont ceux en vigueur lors de l'acceptation de la commande par les deux parties. Les commandes de prestations particulières et de produits ne figurant pas sur le tarif L'Unité Centrale seront facturées au prix convenu sur proposition commerciale.

5.2 Disponibilités

Les disponibilités sont données à titre indicatif et sous réserve d'erreur de stock de notre fournisseur.



Article 6 – livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le non respect de ces délais ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de l'Unité Centrale, ni entraîner l'annulation de la commande. Il appartient au client de contrôler la conformité en nature et quantité des produits livrés. En cas de non-conformité, le client doit, à peine de déchéance, formuler ses réclamations dans les huit (8) jours après la réception.

Article 7 – paiement

Les produits facturés sont payables au comptant. Pour les entreprises, l'Unité Centrale peut accorder des délais de paiement. Toute somme payée par le client avant la livraison constitue un acompte sur le prix de vente définitivement dû par le client. Le défaut de paiement ou d'acceptation de l'une des traites à son échéance autorise L'Unité Centrale à suspendre toute livraison jusqu'au paiement intégral. Les sommes dues deviennent alors immédiatement exigibles. Tout retard de paiement donnera lieu, 8 jours après mise en demeure restée infructueuse, à l'application de pénalités de retard au taux de 10% annuels, exigibles le jour suivant de la date de règlement. Le matériel reste la propriété intégrale de l'Unité Centrale jusqu'au paiement complet de la facture.

Article 8 – garantie

8.1 durée

Sauf mention contraire, L'Unité Centrale s'engage à garantir le matériel vendu pendant une durée d'un an à compter de la date de livraison et assure la gratuité des interventions (pièces et main d'œuvre). Dans le cas où le constructeur du matériel propose une garantie d'une durée supérieure à un an, le service après-vente ne sera plus assuré par L'Unité Centrale mais par le constructeur directement.

8.2 exclusion

- les coups, chocs, casse, chutes, éraflures, avaries occultes ou tout dommage d'ordre esthétique n'entravant pas le bon fonctionnement de l'Appareil,
- les dommages d'origine externe liés à un sinistre
- les frais et dommages résultant d'utilisation d'énergie, d'emploi ou installation non conforme aux prescriptions du constructeur,
- les dommages résultant d'une modification de programme ou de paramétrages de données, d'un défaut de logiciel ou de sa mise à jour, de l'ajout de périphériques ou de l'utilisation de logiciels acquis par des moyens légaux ou illégaux, utilisation anormale ou méconnaissance des logiciels,
- les pannes dues à un vice en matière de construction,
- le dysfonctionnement lié à la mise en service de l'Appareil ou d'un des périphériques connectés,
- les dommages consécutifs à tout élément accidentel extérieur ou à l'utilisation anormale du matériel (accident, malveillance, sabotage, fausse manœuvre, virus, fluctuation électrique, déficience électrique, incendie, inondation, foudre, cataclysmes naturels, chutes, chocs, non respect des spécifications du constructeur),
- les dommages consécutifs à l'emploi de consommables non conformes aux spécifications du constructeur,
- l'exploitation non conforme aux normes des fabricants, le défaut d'entretien des matériels et des supports informatiques,



- les dommages normalement garantis par le fournisseur, constructeur ou monteur,
- les dommages esthétiques causés aux parties extérieures de l'Appareil ne nuisant pas au bon fonctionnement du matériel tels que les rayures, les écaillures, les égratignures...,
 - les accessoires (clavier, souris, chargeur, CD d'installations, logiciels, notices, câbles en tout genre...),
 - les pièces d'usure (patins, plasturgie, charnières, boutons, connecteurs...),
 - les dommages liés à des réparations réalisées par des tiers non agréés,
 - les dommages liés au démontage, l'upgrade du matériel par le client,
 - le vol,
 - les pannes survenues avant ou après la période d'application du contrat,
 - les pixels défectueux,
 - les dommages liés à l'oxydation,
 - tous les dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive, et la négligence manifeste,
 - les frais et dommages résultant d'une utilisation nuisible à la bonne conservation de l'Appareil ou d'une faute intentionnelle ou d'une négligence ou consécutifs à un mauvais entretien, la corrosion,
 - le contenu des Appareils (fichiers, logiciels, dossiers, films, support d'enregistrement, batteries, divers « consommables »...), leurs accessoires (câbles, connecteurs, ...) et leur environnement,
 - les dommages survenus lors de l'installation ou du montage de l'Appareil garanti ou engageant la responsabilité d'un tiers,
 - les frais de nettoyage et d'entretien,
 - **LE NON RESPECT D'UN SEUL DES TERMES DU PRESENT CONTRAT**

8.3 conditions

Pour bénéficier de la garantie, le client devra obligatoirement retourner le produit dans son emballage d'origine, accompagné de tous ses accessoires (notices, manuels, disques, câbles, etc.) ainsi que sa facture d'achat.

8.4 dispositions particulières

Les interventions dans le cadre de la garantie sont réalisées par L'Unité Centrale en atelier. Cependant, L'Unité Centrale se réserve le droit de rediriger le client vers le constructeur du matériel défectueux à sa discrétion.

Article 9 – logiciels

Tout logiciel installé par L'Unité Centrale pour le compte du client est, et reste, la propriété de son éditeur. Un contrat de licence d'utilisation du logiciel devra être conclu avec l'éditeur, concomitamment à la vente. En conséquence, il est donné à L'Unité Centrale mandat de conclure tout contrat de logiciel nécessaire au nom et pour le compte du client. L'Unité Centrale ne consent aucune garantie relative à tout logiciel fourni et ne pourra en aucune façon voir sa responsabilité engagée du fait du logiciel, dès lors que ce logiciel est utilisé en vertu d'un contrat de licence conclu en l'utilisateur et l'éditeur.

Article 10 – réserve de propriété

L'Unité Centrale reste propriétaire des produits commandés jusqu'au complet paiement de leur prix. Tout défaut de paiement donne à L'Unité Centrale le droit de reprendre les produits non payés.



Article 11 – responsabilité

11.1 Données et perte d'exploitation

L'Unité Centrale prend toutes les mesures nécessaires afin de protéger les données stockées sur les machines qui lui sont confiées par le client. Toutefois, L'Unité Centrale décline toute responsabilité en cas de perte partielle ou totale de ces données. L'Unité Centrale ne sera tenue à aucune indemnisation pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées. En cas de disparition d'un constructeur ou éditeur (pour cessation d'activité, dissolution, procédure collective), L'Unité Centrale n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur ou éditeur qu'elle aura commercialisé auprès de ses clients. En tout état de cause, l'Unité Centrale rappelle que le fait d'actionner la garantie ne saurait en aucun cas être un motif de non paiement de la facture correspondante, laquelle sera payée à l'échéance indiquée. L'Unité Centrale ne saurait voir sa responsabilité engagée pour tout dommage ou frais découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation d'un produit.

11.2 Mise en garde

Le client choisit les produits commercialisés au regard de la documentation et des informations qu'il reconnaît avoir reçues. Il appartient au client d'évaluer ses propres besoins, d'apprécier leur adéquation avec les matériels et logiciels achetés et de s'assurer qu'il dispose de la compétence nécessaire à leur utilisation. Sauf erreur d'appréciation commise par L'Unité Centrale alors qu'elle disposait de toutes les informations nécessaires, les produits achetés par le client ne seront pas repris, échangés ou remboursés.

Article 12 – protection des données personnelles

Les informations personnelles qui sont demandées au client par L'Unité Centrale servent uniquement à identifier celui-ci et à traiter ses demandes. Elles ne seront jamais communiquées à des tiers. Les données personnelles du client sont traitées dans le respect de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, et leur stockage fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de retrait de ces informations.

Article 13 – Droit applicable

Les présentes conditions de vente et les opérations qui y sont mentionnées sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions de vente, seul le Tribunal de commerce de LAVAL sera compétent.

Article 14 – Acceptation

Les présentes conditions sont affichées en magasin et sur le site, et disponibles sur simple demande auprès de L'Unité Centrale. Toute commande implique l'acceptation sans réserve de ces conditions.